

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 24 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Création de la Société béninoise de Développement des Semences végétales et Plants, et approbation de ses statuts.

Le constat est fait que le système semencier national est dominé par l'informel et des méthodes d'approvisionnement peu efficaces, les producteurs effectuant des prélèvements directs des semences et plants sur le stock existant dans les champs pour la campagne suivante. Avec ce système, près de 80% des semences végétales sont utilisées dans les exploitations agricoles, ce qui impacte négativement le niveau des rendements.

C'est pourquoi, il est apparu pertinent de mettre en place un système semencier formel afin de garantir la qualité des semences et des plants avec une traçabilité nette depuis la sélection jusqu'à la commercialisation, en passant notamment par la multiplication.

Pour ce faire, le Gouvernement a fait l'option de créer une structure capable de gérer efficacement le dispositif national de production, d'agrégation, d'importation et de distribution de semences et plants. La mise en place de cette société participe donc d'une volonté de conforter durablement les performances de l'agriculture béninoise.

Elle sera dédiée à l'organisation de l'industrie semencière autour des espèces vivrières, horticoles, fourragères, fruitières et forestières pour répondre aux besoins en semences et plants de qualité et améliorer le taux d'utilisation des semences et plants certifiés, hormis les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).

De façon spécifique, cette société va œuvrer à :